

<b>Zeitschrift:</b>	Revue historique vaudoise
<b>Herausgeber:</b>	Société vaudoise d'histoire et d'archéologie
<b>Band:</b>	14 (1906)
<b>Heft:</b>	5
<b>Artikel:</b>	Chercheurs et curieux : deux actes notariés à retrouver
<b>Autor:</b>	Ritter, Eugène
<b>DOI:</b>	<a href="https://doi.org/10.5169/seals-14612">https://doi.org/10.5169/seals-14612</a>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 23.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

pourra point jouir des priviléges et immunités du service et commerce hors de la Suisse, mais ses Enfants restants domiciliés dans la Suisse jouissent de tous les priviléges et exemptions.

(*Communiqué par M. William de Charrière-de Sévery.*)

---

## CHERCHEURS ET CURIEUX

---

### DEUX ACTES NOTARIÉS À RETROUVER

---

Le 13 avril 1757, Voltaire écrivait à M. Tronchin, à Lyon :

« J'ai déjà fait marché pour neuf [ans] à Lausanne. »

Il s'agissait sans doute d'une maison que Voltaire avait louée pour le terme de neuf ans. On sait d'ailleurs que ses séjours à Lausanne n'ont pas eu une durée aussi longue : ce bail a dû être résilié au bout de deux ou trois ans.

Le 12 février 1759, Voltaire écrivait à M. de Brenles, à Lausanne :

« Un notaire de Lausanne avait rédigé mon testament, par lequel je faisais des legs à l'école de charité, à la bibliothèque, à plusieurs personnes. »

Le texte de ce testament de Voltaire aurait beaucoup plus d'intérêt que celui de l'autre acte.

Eugène RITTER.

---

## PETITE CHRONIQUE ET BIBLIOGRAPHIE

---

\*\* La Société d'histoire de la Suisse romande s'est réunie le 28 mars dernier, à l'Ecole Vinet, à Lausanne, sous la présidence de M. le syndic B. van Muyden.

Une soixantaine de personnes assistaient à cette séance.

M. William Charrière de Sévery a retrouvé dans des papiers de famille une lettre datée du 11 mars 1791, écrite par Mlle Renée Clavel de Marsens, fille du châtelain de Ropraz, adressée à sa cousine Mme Charrière de Sévery.